



**LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 6 novembre 2019, à 20 h 40, à laquelle sont présents :

Laurent Clément  
Pierre Daoust  
Aimé Morin  
Sylvain Tremblay

Jacques D'Août  
Edmond Leclerc  
Étienne Morin

**Les représentants du comité de parents**

Anne-Marie Arcand

Natacha Thibault

**Absences**

Éric Antoine  
Cécile Gauthier  
Lucie St-Louis

Daniel Cooke  
Sylvain Léger

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay.

**Sont également présents :**

Daniel Bellemare, directeur général  
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Yannick Lyrette, directeur du Service des finances

Le vice-président déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 31 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Parole au vice-président**

. Souligne que la commission parlementaire étudiant le projet de loi 40 sur la gouvernance des commissions scolaires poursuit actuellement ses travaux.

**Parole au public**

**Monsieur Dominique Laplante**

. Fait état qu'il développe une application (Wyhn) à l'intention des transporteurs, des parents et des commissions scolaires. Il évoque être déjà sous contrat avec 5 commissions scolaires et qu'il est à la recherche de 5 autres commissions scolaires. Il précise qu'il n'y a aucun coût pour la commission scolaire et aucun coût pour les transporteurs. Des frais sont cependant applicables pour les parents.

**Madame Stéphanie Bélanger**

. Soutien M. Laplante et évoque son intérêt pour l'application.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

**RÉSOLUTION 32 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 30 septembre 2019 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2174

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019**

**RÉSOLUTION 33 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Pierre Daoust;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 2 octobre 2019 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉGISSEUR AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 34 (2019-2020)**

Attendu les termes de la résolution 28 (2019-2020) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2019-2020 – modification »;

Attendu qu'un poste régulier à titre de régisseur au Service des technologies de l'information est disponible;

Il est proposé par monsieur le commissaire Laurent Clément;

QUE monsieur Sylvain Lachance soit nommé régisseur au Service des technologies de l'information, à titre régulier, à compter du 7 novembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le directeur du Service des ressources financières présente les grandes lignes des états financiers 2018-2019.

**ÉTATS FINANCIERS 2018-2019 – APPROBATION**

**RÉSOLUTION 35 (2019-2020)**

Attendu les termes des articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu la présentation des états financiers 2018-2019 par la firme comptable Deloitte, S.E.N.C.L., lors de la rencontre du comité de vérification et des affaires financières élargi du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Natacha Thibault;

QUE les états financiers de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, pour l'exercice financier 2018-2019 terminé le 30 juin 2019, soient acceptés tels que présentés par les comptables professionnels accrédités Deloitte, S.E.N.C.L.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 36 (2019-2020)**

Attendu les termes du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* (C.C.r. 63 2019) actuellement en vigueur;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de modifier le pouvoir visant à déterminer la personne qui agit à titre de responsable de l'accès au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'une autre modification de concordance suivant la modification de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu le projet de règlement soumis;



**2175**

Attendu la consultation du comité consultatif de gestion, lors de la rencontre du 16 octobre 2019, effectuée conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 25 septembre et du 6 novembre 2019;

Attendu la recommandation du directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire ainsi que l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* soit adopté tel que déposé, le tout conformément aux dispositions prévues à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION EN VERTU DES ARTICLES 9 À 12 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **RÉSOLUTION 37 (2019-2020)**

Attendu les termes de la plainte formulée par le parent de l'élève dont le numéro de fiche est le 2265221;

Attendu que le comité de révision a analysé la plainte et, conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur l'instruction publique*, le parent de l'élève a eu l'occasion de présenter ses observations;

Attendu la recommandation formulée par le comité de révision déposée, à huis clos, au Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2019;

Après mûres délibérations;

Il est proposé par monsieur le commissaire Pierre Daoust;

QUE le Conseil des commissaires entérine la recommandation du comité de révision;

QUE le secrétaire général soit mandaté à transmettre copie de la présente résolution au parent de l'élève concernée ainsi qu'à la direction des écoles concernées.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>PROJET DE LOI N° 40 : LOI MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVEMENT À L'ORGANISATION ET À LA GOUVERNANCE SCOLAIRE – DÉNONCIATION</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **RÉSOLUTION 38 (2019-2020)**

Attendu que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

Attendu que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

Attendu que le Conseil des commissaires d'une commission scolaire constitué de commissaires élus et de commissaires parents a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités locales et régionales;

Attendu que le Conseil des commissaires est assujéti à une reddition de comptes et est redevable envers la population;

Attendu le dépôt, par le gouvernement du Québec le 1<sup>er</sup> octobre 2019, du projet de loi n° 40 intitulé *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Attendu l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;



**2176**

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées demande au gouvernement du Québec :

- de surseoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;
- de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance pour assurer la réussite scolaire;

QUE la présente résolution soit acheminée au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, ainsi qu'au député de Papineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe.

Monsieur le commissaire Pierre Daoust demande le vote.

**POUR : (8)** Anne-Marie Arcand, Laurent Clément, Jacques D'Août, Edmond Leclerc, Aimé Morin, Étienne Morin, Natacha Thibault, Sylvain Tremblay

**CONTRE : (1)** Pierre Daoust

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Monsieur le commissaire Sylvain Tremblay demande la démission du commissaire monsieur Pierre Daoust. Celui-ci refuse.

**MÉMOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES CONCERNANT LE PROJET DE LOI N° 40 – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 39 (2019-2020)**

Attendu les termes de la résolution 37 (2019-2020) intitulée : « *Projet de loi n° 40 : loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires – dénonciation* »;

Attendu que le Conseil des commissaires souhaite faire valoir son point de vue quant au projet de loi n° 40;

Attendu le projet de mémoire rédigé en ce sens;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2019;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE le Conseil des commissaires adopte le mémoire tel que déposé;

QUE ledit mémoire soit transmis à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, laquelle est responsable de l'analyse détaillée du projet de loi n° 40.

Monsieur le commissaire Pierre Daoust demande le vote;

**POUR : (8)** Anne-Marie Arcand, Laurent Clément, Jacques D'Août, Edmond Leclerc, Aimé Morin, Étienne Morin, Natacha Thibault, Sylvain Tremblay

**CONTRE : (1)** Pierre Daoust

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**CONTRAT RELATIF À L'ORGANISATION D'UN VOYAGE COMMUNAUTAIRE AU MAROC POUR UN GROUPE D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN - ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 40 (2019-2020)**

Attendu l'appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat relatif à l'organisation d'un voyage communautaire au Maroc pour un groupe d'élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau;



**2177**

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Club Voyages Tourbec inc. .... 91 104,00 \$  
(Voyages Michel Derome Inc.)  
550, boul. Curé-Labelle Nord  
Laval (Québec) H7L 4V6

Voyages Objectif Terre..... 101 760,00\$  
1200, boul. Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4J 4L6

Voyages Synergia Inc ..... non-conforme  
118B, boul. Curé-Labelle  
Laval (Québec) H7L 2Z4

Attendu l'analyse de conformité et la vérification quant au respect des exigences de l'appel d'offres à l'égard des particularités du voyage effectué par l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

Attendu que les sommes permettant de défrayer le coût de ce voyage proviennent de diverses levées de fonds organisées par les élèves concernées ou payées par leurs parents;

Attendu la recommandation de la direction de l'école et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Laurent Clément;

QUE le contrat relatif à l'organisation d'un voyage communautaire au Maroc pour un groupe d'élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau, soit adjugé à l'entreprise Club Voyages Tourbec inc. (Voyages Michel Delorme Inc.) pour une somme ne dépassant pas quatre-vingt-onze mille cent quatre dollars (91 104,00 \$) taxes exclues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 41 (2019-2020)**

Attendu les termes de la *Politique relative aux frais de déplacement* qui est actuellement en vigueur;

Attendu que ladite politique nécessite des ajustements mineurs;

Attendu le projet de politique soumis;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la *Politique relative aux frais de déplacement* soit adoptée telle que déposée (Réf. Recueil de gestion).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**EMPRUNT À LONG TERME 2019-2020 - ADOPTION**

**RÉSOLUTION 42 (2019-2020)**

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 444 000 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;



**2178**

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

Attendu que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 444 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement



**2179**

du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le président du Conseil des commissaires, Monsieur Éric Antoine;

Le directeur général, monsieur Daniel Bellemare;

Le vice-président, monsieur Sylvain Tremblay; ou

Le directeur du Service des ressources financières, Monsieur Yannick Lyrette;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – COMPOSITION,  
DURÉE DU MANDAT ET NOMINATIONS**

#### **RÉSOLUTION 43 (2019-2020)**

Attendu les termes de l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3);

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2019;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le comité exécutif soit formé de neuf membres dont deux commissaires représentant du comité de parents;

QUE les personnes suivantes soient membres du comité exécutif pour la période du 7 novembre 2019 jusqu'à la première séance du mois de novembre 2020 :

Éric Antoine, président

Laurent Clément

Pierre Daoust

Edmond Leclerc

Sylvain Tremblay

Anne-Marie Arcand (CP)

Daniel Cooke (CP)

Cécile Gauthier

Étienne Morin

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDAT OCTROYÉ ET FORMATION DES COMITÉS RESTREINTS DU CONSEIL DES  
COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

#### **RÉSOLUTION 44 (2019-2020)**

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2019;

Il est proposé par monsieur le commissaire Pierre Daoust;



**2180**

QUE le mandat octroyé et la composition des comités restreints du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2019-2020, soient les suivants :

#### **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Sylvain Tremblay, président	Pierre Daoust
Cécile Gauthier	Edmond Leclerc
Aimé Morin	

**Mandat :** Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction d'assister les commissaires, le cas échéant, dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habilités sont jugées utiles à l'administration de la commission scolaire, aux fins de la cooptation prévue au paragraphe 3° de l'article 143, ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1. (article 193.1 de la L.I.P).

Le comité est responsable de l'ensemble du processus d'évaluation du directeur général.

Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité de la direction générale afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

#### **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Jacques D'Août, président	Laurent Clément
Cécile Gauthier	Edmond Leclerc
Aimé Morin	Natacha Thibault

**Mandat :** Le comité de vérification a pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la commission scolaire. (article 193.1 de la L.I.P).

**Mandat :** Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources matérielles afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

#### **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Edmond Leclerc, président	Anne-Marie Arcand
Daniel Cooke	Cécile Gauthier
Étienne Morin	Natacha Thibault
Sylvain Tremblay	

**Mandat :** Le comité des ressources humaines a pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par la commission scolaire en application des articles 96.8, 110.5 et 198. (article 193.1 de la L.I.P).

Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources humaines afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

#### **COMITÉ RELATIF AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES**

Sylvain Léger, président	Éric Antoine
Anne-Marie Arcand	Daniel Cooke
Cécile Gauthier	Aimé Morin
Sylvain Tremblay	

**Mandat :** Le comité a pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources éducatives afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

#### **COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES**

Laurent Clément	Jacques D'Août
Cécile Gauthier (substitut)	

**Mandat :** Le comité donne son avis à la commission scolaire à propos des sujets suivants :

- la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves ;
- le plan d'organisation du transport des élèves et les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves, avant que la commission scolaire n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi ;
- les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique (c. I-13.3)*, avant que la commission scolaire ne fixe ces critères ou ces modalités d'utilisation ;
- l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins ;
- toutes questions à propos desquelles il doit se prononcer et sur toutes questions que lui soumet la commission scolaire. (articles 7, 9, 10, 11 et 12 du *Règlement sur le transport des élèves*)

Le président du Conseil des commissaires siège d'office à tous les comités, exception faite du Comité consultatif du transport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2181

**COMITÉ DE RÉVISION INSTITUÉ EN VERTU DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA RÉVISION D'UNE DÉCISION TOUCHANT UN ÉLÈVE – NOMINATIONS**

**RÉSOLUTION 45 (2019-2020)**

Attendu que la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève* prévoit que le Conseil des commissaires désigne, pour une période de deux ans, les cinq (5) membres votants ainsi que les 3 substituts qui siègent au comité de révision;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2019;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'août;

QUE les quatre (4) commissaires membres du comité soient madame Cécile Gauthier ainsi que messieurs Pierre Daoust, Edmond Leclerc et Sylvain Tremblay;

QUE les deux substituts aux commissaires membres soient, dans l'ordre : messieurs Aimé Morin et Étienne Morin;

QUE la commissaire-parent membre du comité soit madame Anne-Marie Arcand;

QUE le substitut du commissaire-parent soit monsieur Daniel Cooke;

QUE la présidence du comité de révision soit assumée par madame Anne-Marie Arcand.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS OFFICIELS DE LA CSCV POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

**RÉSOLUTION 46 (2019-2020)**

Attendu les termes de l'article 4.1.2 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, lequel précise que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit identifier trois délégués et des substituts pour la représenter lors des assemblées générales de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par monsieur le commissaire Étienne Morin;

QUE le Président du Conseil des commissaires, monsieur Éric Antoine, ainsi que madame Anne-Marie Arcand et monsieur Sylvain Tremblay soient nommés délégués officiels à la Fédération des commissions scolaires du Québec pour l'année scolaire 2019-2020;

QUE monsieur Edmond Leclerc soit nommé à titre de 1<sup>er</sup> substitut;

QUE monsieur Aimé Morin soit nommé à titre de 2<sup>e</sup> substitut;

QUE monsieur Étienne Morin soit nommé à titre de 3<sup>e</sup> substitut;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AUPRÈS D'ORGANISMES EXTERNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – NOMINATIONS**

**RÉSOLUTION 47 (2019-2020)**

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (c. I-13.3), une partie de la mission de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées vise à contribuer au développement social, culturel et économique de la région;

Attendu que pour ce faire, la CSCV participe à la gouvernance de certains organismes externes à vocation régionale;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2019;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;



**2182**

QUE ce Conseil des commissaires délègue les personnes suivantes afin de représenter la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2019-2020 :

**CARREFOUR CULTUREL ESTACADE**

Sylvain Léger

**CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DE PAPINEAU**

Laurent Clément

Julie Legault (substitut)

**FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Anne-Marie Arcand

Sylvain Tremblay

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AUPRÈS DE CERTAINS COMITÉS  
ORGANISATIONNELS - NOMINATIONS**

**RÉSOLUTION 48 (2019-2020)**

Attendu qu'en vertu des dispositions de certains écrits de gestion en vigueur à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le Conseil des commissaires doit déléguer des représentants auprès de certains comités afin de répondre à un mandat spécifique dans l'organisation;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 octobre 2019;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE ce Conseil des commissaires délègue les personnes suivantes afin de le représenter, pour l'année scolaire 2019-2020 :

**CRT DES CADRES D'ÉCOLE**

Pierre Daoust

Edmond Leclerc

Daniel Bellemare

Daniel Cooke (substitut)

**CRP DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DE CENTRE**

Pierre Daoust

Edmond Leclerc

Daniel Bellemare

Daniel Cooke (substitut)

**COMITÉ CULTUREL**

Daniel Cooke

Jacques D'Août (substitut)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MOTION DE RECONNAISSANCE DU SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE EN OUTAOUAIS PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE – FÉLICITATIONS**

**RÉSOLUTION 49 (2019-2020)**

Attendu les termes de la résolution 12 (2018-2019) intitulée « Appui de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées aux revendications d'équité Outaouais »;

Attendu que par l'entremise de ladite résolution, la CSCV demandait au gouvernement du Québec d'obtenir davantage de financement notamment en matière de santé et d'éducation;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, à l'unanimité, une motion reconnaissant le sous-financement dont est victime l'Outaouais;

Attendu que cette motion est un geste symbolique que souhaite souligner la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que la CSCV est impatiente de voir les actions concrètes prises par le gouvernement du Québec qui pourraient découler de cette motion;

Il est proposé par monsieur le commissaire Laurent Clément;

QUE ce Conseil des commissaires félicite et remercie tous les acteurs qui ont, par leur travail acharné, contribué à prioriser cet enjeu régional important et plus particulièrement le regroupement Équité Outaouais;



**2183**

QUE cette résolution soit envoyée à Équité Outaouais et au député de Papineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES ASCENSEURS DES ÉCOLES SECONDAIRES HORMISDAS-GAMELIN ET LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU – ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 50 (2019-2020)**

Attendu l'appel d'offres public APH1976AU01 pour des travaux de réfection des ascenseurs pour les écoles secondaires Hormisdas-Gamelin et Louis-Joseph-Papineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Bouladier Entrepreneur général (4138961 Canada inc.)..... 349 822,00 \$  
831, boulevard St-René Ouest, suite 100, Gatineau (Québec) J8T 0G7

6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ) ..... 387 650,00 \$  
57, route 105, suite 200, Chelsea (Québec) J9B 1L3

Attendu la recommandation de Fortin Corriveau architectes d'octroyer le contrat à la firme Bouladier Entrepreneur général (4138961 Canada inc.);

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'amélioration de l'accessibilité des immeubles (MEES) de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation de la chargée de projets et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des ascenseurs des écoles secondaires Hormisdas-Gamelin et Louis-Joseph-Papineau soit octroyé à Bouladier Entrepreneur général (4138961 Canada inc.) pour la somme de trois cent quarante-neuf mille huit cent vingt-deux dollars (349 822,00 \$) taxes exclues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 51 (2019-2020)**

Il est proposé par madame la commissaire Natacha Thibault;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 21 h 35.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 11 décembre 2019, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville.

**Sylvain Tremblay,**  
Vice-président

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général